



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DELIBÉRATION N° 2024/37

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA E-ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'Octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 4 Octobre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

**Etaient présents :**

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Françoise LAGACHE - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

**Etaient absents :**

Monsieur Daniel KANIA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK  
Monsieur Patrick HELLER qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES  
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS  
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN  
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Sébastien HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, dans le cadre de ses missions facultatives, propose aux collectivités territoriales un accompagnement à la e-administration.

Ce terme englobe la mise en place de la dématérialisation de l'envoi des convocations des assemblées délibérantes, la dématérialisation du contrôle de légalité, la dématérialisation des transferts en perception et la mise en place d'un parapheur électronique.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'accompagnement du CDG62 est compris dans la cotisation additionnelle que la collectivité paie chaque année.

Le conseil municipal,

- Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales
- Vu le décret n°2005-324 du 7 Avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de Collectivités Territoriales et notamment l'article L2131-1
- Considérant la proposition du Centre de Gestion du Pas-de-Calais sur l'accompagnement à la e-administration

Après avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines – Jumelage » qui s'est réunie le 2 Octobre 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix, décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'accompagnement à la e-administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais selon les conditions définies dans la convention reprise en annexe 1 à la présente délibération,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le secrétaire de séance  
Monsieur Sébastien HOGUET



**Date de publication :** 16 OCT. 2024

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le ~~16 OCT.~~ 16 OCT. 2024  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ

